

carrières longues ou handicapés

Votre identité (Écrire en lettres majuscules et en noir)

NOM DE NAISSANCE

PRÉNOMS (souligner le prénom courant)

NOM DU MARI (s'il y a lieu)

NOM D'USAGE AUTHENTIFIÉ (s'il y a lieu)

DATE DE NAISSANCE Jour Mois Année

LIEU DE NAISSANCE

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE clé

Si le n° de Sécurité sociale est incomplet, précisez la commune de naissance, le département, le pays

.....

Autre Régime (Mutualité Sociale Agricole, Mines, Monaco, Andorre) N°

Votre adresse

.....

.....

.....

Code postal Ville

Pays

Tél.

Adresse électronique (courriel)

Tél.

Votre activité professionnelle

Avez-vous cotisé au régime de retraite des cadres AGIRC au cours de votre carrière ?

Oui Non

Votre situation familiale

Célibataire

Marié(e)

Veuf(ve)

Divorcé(e)

VOS ENFANTS ET CEUX QUE VOUS AVEZ ELEVÉS PENDANT AU MOINS 9 ANS AVANT LEUR 16^e ANNIVERSAIRE
Mentionnez tous les enfants (légitimes, adoptés, reconnus, recueillis, etc.). Précisez dans la colonne "situation", s'ils sont étudiants, apprentis, chômeurs non indemnisés ou percevant des allocations d'insertion, invalides ou handicapés.

| NOM DE NAISSANCE | PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE | SITUATION | DATE DE DÉCÈS (éventuellement) |
|------------------|--------|-------------------|-----------|-----------------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Cessation d'activité salariée

Je déclare cesser mon activité salariée à partir du :

Jour Mois Année

Date d'effet de la retraite

Je demande à bénéficier de ma retraite à partir du : Mois Année

(Cette date ne peut être antérieure à la date de cessation d'activité salariée ni à celle retenue par votre régime de Sécurité sociale).

Procuration et attestation

1) J'autorise expressément l'AGIRC et l'ARRCO à se procurer directement auprès de tous organismes, par les moyens appropriés, les éléments d'information me concernant et qui sont de nature à me permettre de faire valoir l'ensemble de mes droits dans les meilleurs délais.

- Votre accord nous permet notamment de demander directement à votre régime vieillesse votre relevé de situation. Si vous préférez faire vous-même les démarches administratives nécessaires, rayez le paragraphe **1)** ci-dessus.

2) J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. **Je m'engage** à signaler toute modification des informations indiquées ci-dessus.

3) Je m'engage à signaler à mes caisses de retraite toute reprise d'activité salariée.

Date Signature

Liste des documents

à joindre à votre demande
de retraite complémentaire

1 - Votre situation personnelle

Joindre une photocopie :

- de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité,
- de votre dernier avis d'imposition sur le revenu.

2 - Vos enfants

Votre retraite est susceptible d'être majorée si vous avez au moins un enfant à charge ou si vous avez eu au moins trois enfants.

Si tel est votre cas, joindre les documents suivants :

- photocopie de votre livret de famille ou, à défaut, extrait de l'acte de naissance de chaque enfant,
- pour les enfants dont vous êtes le tuteur : un extrait de leur acte de naissance et la copie de la délibération du Conseil de famille,
- pour les enfants élevés dont vous n'êtes ni le parent ni le tuteur : des justificatifs particuliers vous seront demandés (se reporter à la notice explicative).

Dans tous les cas, joindre également pour les enfants de 18 à 25 ans, la photocopie :

- du certificat de scolarité ou d'apprentissage,
- de l'attestation d'inscription à l'ANPE et déclaration sur l'honneur de non indemnisation par l'Assédic,
- de l'avis d'admission à l'allocation d'insertion,
- du titre de pension ou carte d'invalidité ou notification de la Cotorep.

3 - Moyen de paiement

Votre allocation de retraite complémentaire sera versée sur un compte bancaire, sur un compte postal ou sur un livret d'épargne.

Fournir le relevé d'identité (RIB, RIP ou RICE) du compte que vous avez choisi.



NOTICE D'INFORMATION

*A lire attentivement avant de compléter la demande de retraite
au titre des carrières longues avant 60 ans ou personnes handicapées*

Vous avez demandé à bénéficier de votre retraite avant 60 ans.

Cette possibilité vous est offerte à la condition expresse que vous puissiez justifier de l'attribution de la pension vieillesse de la Sécurité sociale, au taux plein, à une date antérieure ou égale à celle que vous avez choisie.

En conséquence, nous vous invitons à vous renseigner auprès de la Sécurité sociale pour avoir connaissance de vos droits et de la date d'effet de votre pension.

PIECES JUSTIFICATIVES COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'AGIRC ET DE L'ARRCO A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE

- L'imprimé ci-joint " attestation d'engagement " signé par le cotitulaire du compte si le relevé d'identité bancaire que vous nous adressez concerne un compte joint.
- La photocopie de votre carte d'assuré social.

DATE D'EFFET DES ALLOCATIONS

- La cessation d'activité salariée doit être effective, au plus tard, à la veille de la date d'effet de la retraite, sauf pour les participants bénéficiant de la retraite progressive.
- La date d'effet des allocations est rétroactivement fixée à la date d'effet de la pension vieillesse (du régime général ou de la Mutualité sociale agricole) lorsque la demande est déposée dans les trois mois qui suivent la notification de la pension de base, quelles que soient les conditions de liquidation de cette pension.
- La date d'effet des allocations est fixée au premier jour du mois civil qui suit la cessation d'activité si la demande de liquidation est déposée avant la fin du trimestre civil suivant cette cessation d'activité. Il en est de même lorsque la demande de liquidation est déposée à la suite de la fin de l'indemnisation du chômage ou de l'incapacité du travail.

SI VOUS AVEZ EXERCE UNE FONCTION DE CADRE SUPERIEUR AU COURS DE VOTRE CARRIERE

Vous avez acquis des droits sur la tranche C de vos salaires (tranche comprise entre 4 et 8 fois le plafond de la Sécurité sociale), pour cette tranche, vous pouvez alors :

- différer la liquidation de votre retraite à 65 ans,
- bénéficier de vos droits avant 65 ans, avec l'application d'un coefficient d'anticipation non révisable à 65 ans.

Ainsi est-il indispensable de nous indiquer votre choix dès à présent, en nous retournant la demande de retraite complémentaire ci-jointe.

A QUI ADRESSER LA DEMANDE DE RETRAITE ?

Il convient d'adresser votre demande de retraite au centre de gestion dont vous relevez :

Paradis : UGA - 25, rue de Paradis - 75492 Paris Cedex 10



RÈUNICA

ATTESTATION D'ENGAGEMENT

nécessaire au virement d'allocations ou de prestations sur un compte joint

Je, soussigné(e) M Prénom

Né(e) le Cotitulaire d'un compte joint avec

M Prénom

N° de Sécurité sociale

Déclare avoir pris connaissance de l'obligation qui m'est faite d'informer les institutions de retraite et de prévoyance de l'éventuel décès de l'allocataire et, le cas échéant, de restituer les fonds indûment virés sur ce compte par les dites institutions.

Signature du titulaire de la pension

Signature du cotitulaire de la pension

Date

.../...

FORMALITE PARTICULIERE

pour le virement d'allocations sur un compte joint

Votre pension sera virée sur un compte bancaire ou postal, soit sur un livret de Caisse d'Epargne.

Nous attirons votre attention sur l'utilisation d'un compte joint.

En effet, son cotitulaire doit obligatoirement s'engager à nous informer, le cas échéant du décès de notre allocataire : le non remboursement de fonds versés postérieurement à son décès pourrait entraîner des poursuites judiciaires.

Il est donc impératif, pour permettre la mise en paiement de vos allocations sur votre compte joint, de nous faire parvenir le relevé d'identité correspondant à ce compte accompagné de l'attestation d'engagement figurant au recto, dûment datée et signée par les deux titulaires.